



PV d'AG et changement de statuts

Par **megronube**, le **26/11/2018** à **20:27**

Bonjour,

Je fais partie d'une association, dont l'AG ordinaire s'est tenue il y a 10 mois.

Un secrétaire de séance a été élu (il n'était pas le seul à se proposer), l'AG s'est tenue, et depuis... pas de nouvelles du PV. Le secrétaire de séance refuse toute aide, et le PV est en souffrance. Quels sont les moyens de l'inciter fortement à réaliser ce PV, indispensable à la communication aux membres ?

Un des points de cette AG était la refonte des statuts, qui a été votée (la déclaration en préfecture a bien été faite, basée sur un PV partiel). Seulement certains membres contestent la validité de ce vote, car certains points à l'ordre du jour, nécessaires de discuter pour permettre un vote éclairé, ont été "squizzé" par le président qui a déclaré que ce serait trop long, et qui a donc poussé au vote sans discussion sur tous les points. Cela peut-il réellement rendre caduques les nouveaux statuts, et quels recours ont-ils ?

Je vous remercie des réponses que vous pourriez m'apporter.

Cordialement

Par **delicatess**, le **26/11/2018** à **21:16**

Bonsoir.

Le PV, les statuts modifiés approuvés et la publication officielle sont consultables en

préfecture. Cordialement.

Par **morobar**, le **27/11/2018** à **08:37**

Bonjour,

Vous pouvez contester le changement effectif des statuts pendant 5 ans en saisissant le TGI.

Assistance avocat obligatoire.

Mais la prospérité de l'action paraît discutable si le changement a été voté même avec un éclairage insuffisant à vos yeux, mais pas aux yeux de ceux qui ont approuvé.